



HAL
open science

Notes sur la signification du terme "alpes" dans la documentation diplomatique des Alpes du Sud (VIIIe-XIIIe s.)

Aline Durand

► To cite this version:

Aline Durand. Notes sur la signification du terme "alpes" dans la documentation diplomatique des Alpes du Sud (VIIIe-XIIIe s.). *Provence Historique*, 2014, Hommage à Jean-Paul Boyer, LXIV (256), pp.363-370. halshs-01569416

HAL Id: halshs-01569416

<https://shs.hal.science/halshs-01569416>

Submitted on 26 Jul 2017

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

provence historique

HOMMAGE À JEAN-PAUL BOYER



tome LXIV - fascicule 256 JUILLET-DÉCEMBRE 2014

Publié avec le concours de l'U.M.R. Telemme
et du Conseil général des Bouches-du-Rhône

NOTE SUR LA SIGNIFICATION DU TERME *ALPES* DANS LA DOCUMENTATION DIPLOMATIQUE DES ALPES DU SUD (VIII^e-XIII^e SIÈCLE)

Étudiant le Dauphiné médiéval, Henri Falque-Vert fulminait contre la pensée unique qui affirmait « qu'au-dessus de 1 000 m il n'y avait pas d'histoire »¹. En 1991, Jean-Paul Boyer renchérisait sur ce point en écrivant que la montagne est « longtemps restée un espace mort de l'historiographie »². Son travail sur les communautés d'habitants de la Vésubie contribuait à vivifier cet angle mort. En effet, la communauté des historiens a pendant longtemps considéré la montagne comme immobile, statufiée, intemporelle : aucune évolution propre n'y est décelée. Il a fallu attendre le colloque de Chambéry de la SHMESP en 2003 pour que les médiévistes français reconnaissent collectivement que la montagne est un espace historique et construit, au moins aussi intéressant que les plaines et les collines comme objet d'étude³. Pourtant, dès 1996, sous la houlette de Jean-François Bergier, les historiens de l'arc alpin, transcendant les découpages nationaux, se réunissaient à Lugano et fondaient un institut et une revue entièrement consacrée à l'histoire alpine. De leur côté, les géographes, les littéraires, les anthropologues, et même les archéologues, etc. se sont depuis longtemps emparés des terres d'altitude et les ont « mises en mouvement »⁴.

L'une des raisons probables de ce long désintérêt des historiens du Moyen Âge pour la montagne, et pour la haute montagne en particulier, est l'indigence des fonds médiévaux antérieurs au XIV^e siècle. Prenons l'exemple des Alpes du Sud. Pour le haut Moyen Âge et le Moyen Âge central, le fonds de l'archevêché d'Embrun a sombré corps et biens au fur et à mesure des vicis-

1. Henri FALQUE-VERT, *Les Hommes et la Montagne en Dauphiné au XIII^e siècle*, Grenoble, Collection La pierre et l'écrit, 1997, 517 p.

2. Jean-Paul BOYER, *Hommes et Communautés du Haut pays niçois médiéval. La Vésubie (XIII^e-XV^e siècle)*, Nice, 1990, 585 p.

3. *Montagnes médiévales*, Actes du 23^e congrès de la société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public (Chambéry 23-25 mai 2003), Paris, 2004.

4. J'emprunte l'expression à Christine RENDU, *La Montagne d'Enveig : une estive sur la longue durée*, Canet, 2003, 606 p.

situdes de l'histoire⁵, notamment des guerres de religion et celui de l'évêché de Gap concerne essentiellement les XIV^e et XV^e siècles tandis que les archives delphinales, conservées pour la plupart à Grenoble, démarrent seulement après 1220-1230⁶. Les archives communales n'ont pas survécu à l'invasion du duc de Savoie en 1697⁷. Seuls trois cartulaires monastiques, principalement cartusiens et chalaisiens, ceux des abbayes de Durbon, Boscodon et Bertaud et, pour le monde des séculiers, le cartulaire de la prévôté d'Oulx, autorisent à tenir un discours sur la montagne antérieurement au début du XIII^e siècle⁸. Comme leurs homologues cisterciens, les cartulaires chartreux sont tardifs, remontant rarement avant 1150, sauf pour deux ou trois donations initiales et, surtout ils sont beaucoup plus normalisés et standardisés que les fonds bénédictins. Le cartulaire de la prévôté d'Oulx, centré, côté italien, sur le val de Suse et le val de Sestrières, et, côté français, sur la vallée de Briançon et la haute vallée de la Durance, est donc l'unique fond d'ensemble à jeter quelques lueurs sur la montagne sud-alpine au XI^e siècle. S'y ajoutent quelques rares pièces éparses déposées aux Archives départementales des Hautes-Alpes à Gap et une poignée d'actes glanés ça et là dans les grands cartulaires et fonds

5. Isabelle VERITÉ, Anne-Marie LEGRAS, Caroline BOURLET et Annie DUFOUR, *Répertoire des cartulaires français, t. I, Provinces ecclésiastiques d'Aix, Arles, Embrun, Vienne et du diocèse de Tarentaise*, Paris, 2003, p. 131-139.

6. Ulysse CHEVALIER, *Regeste dauphinois ou répertoire chronologie et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné des origines chrétiennes à 1349*, Valence, 1913-1926, 7 tomes. Robert-Henri BAUTIER et Jeannine SORNAY, *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge, Provence, Comtat Venaissin, Dauphiné, États de la maison de Savoie*, 3 vol., Paris, 1968-1974.

7. Jean-Claude ROMAN, *Tableau historique du département des Hautes-Alpes. Deuxième partie Inventaire et analyse de documents du Moyen Âge relatif au Haut-Dauphiné (561-1500)*, Paris-Grenoble, 1890, préface, p. V. Les plus anciennes, comme Gap, Guillestre et Savines commencent à l'extrême fin du XIII^e siècle.

8. A.D. des Hautes-Alpes Série H Fonds de Durbon 1 H 1 Cartulaire de la chartreuse de Durbon (XIII^e s.), 1 H 2-3 Chartes originelles de la chartreuse de Durbon; Fonds de Boscodon 2 H 2 Arbitrages et donations (1204-1300), 2 H 8 Donations et sentences arbitrales (1190-1488), 2 H 11 Procès entre Boscodon et Embrun (1145-1551), 2 H 20 Copies d'actes de donations, ventes, notes relatives à la montagne de Morgon (1028-1654), 2 H 26 Copie de 21 actes collationnés par divers notaires (1130-1278), 2 H 64 Papiers divers (1234-1772); Fonds de Bertaud 6 H 01 Actes constitutifs du domaine de l'abbaye (1188-1228), 6 H 02 Actes constitutifs du domaine de l'abbaye (1200-1243), 6 H 03 Actes constitutifs du domaine de l'abbaye (fin XIII^e-XIV^e s.); Série H supp. Fonds de l'hôpital d'Embrun 2 H supp. 79-82 Reconnaissances en faveur de l'hôpital (1212-1607); Fonds manuscrits Fonds Roman-Amat (papiers manuscrits, compilations, correspondance). Bernard BLIGNY, *Recueil des plus anciens actes de la Grande-Chartreuse (1086-1196)*, Grenoble, 1958, Clovis BRUNEL, *Les plus anciennes chartes en langue provençale: recueil des pièces originales antérieures au XIII^e siècle*, Paris, 1926, 499 p., Giovanni COLLINO, *Le carte della provostura d'Oulx raccolte et riordinate cronologicamente fino al 1300*, Pinerolo, Biblioteca della società storica subalpina, vol. XLV, Corpus Chart. Italiae t. XXXIII, Chiantore-Mascarelli, 1908, 409 p., Paul GUILLAUME, *Chartes de Notre-Dame de Bertaud, monastère de femmes de l'ordre des chartreux, diocèse de Gap*, Gap-Paris, 1888, 368 p., et *Chartes de Durbon, 4^e maison de l'ordre des chartreux, diocèse de Gap*, Paris-Montreuil-sur-Mer, collection Archives historiques des Hautes-Alpes n° 2, 1893, 903 p., Jean-Claude ROMAN, *Les chartes de l'ordre de Chalais (1101-1400)*, Paris-Ligugé, Collection des Archives de la France monastique vol. XXII, XIV et XXV, 1923, 3 vol.

provençaux, delphinaux, languedociens ou bourguignons. La moisson est loin d'être abondante.

C'est avec cette maigre récolte qu'il faut tenter, dans les Alpes du Sud, d'écrire l'histoire de ces espaces jusque-là délaissés avec comme ancrage la période antérieure aux premières décennies du XIII^e siècle. L'une des interrogations premières porte d'abord sur le terme même qui désigne aujourd'hui la chaîne géographique la plus haute de l'Europe: Alpes. Aujourd'hui, «alpe», ou «alp» désigne un pâturage d'altitude qui n'est occupé que les trois mois d'été en moyenne, au-dessus de la zone d'habitat permanent⁹, comme dans les Pyrénées¹⁰. Le mot est tellement passé dans le langage courant que le sens originel échappe. Ce terme était-il aussi usité dans la documentation diplomatique des VIII^e-début XIII^e siècle? Que désignait-il alors?

Car la signification de ce terme, d'un bout à l'autre de l'arc alpin, de la Slovénie aux Apennins, a déjà fait courir beaucoup de plumes. À l'Est, François Menant¹¹ traduit sans s'en expliquer *alpes* et *alpa*e par *alpages*. Cette traduction ne paraît lui poser aucun problème. Dès le XI^e siècle, certains *alpages* lombards se situent à près de 2000 m d'altitude. Au septentrion, en Faucigny, Nicolas Carrier¹² note que les *alpes*, qui fleurissent au XII^e siècle, sont, au contraire, au-dessous des 2000 m. d'altitude. Pour lui aussi, le terme a le sens d'*alpages* de haute montagne, sans qu'ils soient entièrement défrichés et pâturables. Un habitat temporaire d'altitude y est associé à la fin du Moyen Âge¹³. En Savoie, Fabrice Mouthon¹⁴, qui a repris entièrement le dossier, est beaucoup plus nuancé. Il propose de voir dans le mot, jusqu'au XIII^e siècle, un qualificatif générique: il désigne un espace exploité, sinon aménagé, par l'homme, à des fins essentiellement pastorales. Cette définition s'applique-t-elle à la partie méridionale des Alpes? Peut-on la préciser un peu?

9. Pierre DUPARC, «Une redevance féodale alpestre: l'auciège», *Bibliothèque de l'École des Chartes*, t. 105, 1944, p. 99-122 et «Une communauté pastorale en Savoie. Cheravaux», *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1963, p. 309-329. Paul GUICHONNET, (dir.), *Histoire et civilisation des Alpes*, Toulouse-Lausanne, 1980, vol. II, p. 20. Marie-Pascale MALLÉ, *Des maisons et des hommes en Haute-Romanche*, Gap, 1984, p. 77. Charles GARDELLE, *Alpages, les terres de l'été*, Montmélian, 1999, p. 17.

10. Christine RENDU, *La Montagne...*, op. cit.

11. François MENANT, *Campagnes lombardes du Moyen Âge: l'économie et la société rurales dans la région de Bergame, de Crémone et de Brescia du X^e au XIII^e siècle*, Bibliothèque de l'École française de Rome, fasc. 281, Rome, 1993, p. 257-287.

12. Nicolas CARRIER, *La Vie montagnarde en Faucigny à la fin du Moyen Âge. Économie et société (fin XIII^e-début XVI^e siècle)*, Paris, 2001, 174-175 et 303.

13. Nicolas CARRIER, *La Vie montagnarde...*, op. cit., p. 179-180, 186-187.

14. Fabrice MOUTHON, «La famille et la terre: exploitations paysannes au sud du Lac Léman à la fin du XIII^e siècle», *Revue Historique*, t. 307, 2002, p. 891-937, «L'habitat montagnard à la fin du XV^e et au début du XVI^e siècle dans la vallée de Ceillac (Hautes-Alpes)», *Le Monde alpin et rhodanien*, 2001, p. 45-70, «Moines et paysans sur les alpages de Savoie (XI^e-XIII^e siècles): mythe et réalité», *Cahiers d'Histoire*, t. XLVI, n° 1, 2001, p. 9-25; «Le règlement des conflits d'alpage dans les Alpes occidentales françaises (XIII^e-XVI^e siècles)», *Le règlement des conflits au Moyen Âge*, Actes du XXXI^e congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public tenu à Angers en juin 2000, Paris, 2001, Publications de la Sorbonne, p. 259-279.

En 739, Abbon lègue à l'abbaye Saint-Pierre-de-la-Novalaise, qu'il a fondée en 726 dans le val de Suse, tous ses biens, dont une partie est située dans le Briançonnais, l'Embrunais, le Champsaur. Le testament associe les bois, les prés, les « alpes » et les eaux, *cum silvis, pratis, alpibus, aquis aquarumve decursibus*¹⁵. Il situe les premières *alpes* près du Mont-Cenis, premier indice altitudinal précieux et premier lien peut-être avec l'activité pastorale. Plusieurs possessions gapençaises et embrunaises en sont dotées dont Saint-Bonnet-de-Champsaur, Ancelle et Tallard. Le cartulaire de la prévôté d'Oulx, le fonds sud-alpin le plus ancien, éclaire, dès l'an Mil, la zone entre Névache et Vallouise, voire l'Embrunais. Ses 320 chartes ne renferment que huit mentions d'*alp* ou *alpis*. Celui de Durbon, plus à l'ouest, n'en compte que six sur les 358 chartes antérieures à 1215. Chalais, quatre sur 89 et Bertaud deux sur 166¹⁶. Une vingtaine de mentions seulement a été recueillie sur plus de 930 documents dépouillés ; le terme n'est pas un terme usuel sous le calame des scribes subalpins.

La première attestation remonte à 1042 : Henri et Adélaïde, respectivement marquis et comtesse, font don à l'église Saint-Jean de Turin de la dîme sur le val de Suse qu'ils délimitent ainsi : (...) *sicuti detinent montes qui nuncupantur Genevus et Ciniso seu mons ille in quo (var. et quod) Altareto dicitur et sicuti detinent alpes inter regnum Burgundie et Italicum regnum* (s'étendent ainsi les montagnes nommées Genève et Cenis ou celle qui est appelée Lautaret et aussi les *alpes* entre les royaumes de Bourgogne et d'Italie.)¹⁷.

Les cols de Montgenèvre (1854 m) et de Mont-Cenis (2084 m) et leurs *alpes* séparent les royaumes italien et bourguignon. Le lien est fait entre les *alpes* et la localisation en haute montagne, jusqu'aux plus hauts sommets, mais le rôle pastoral n'est pas souligné¹⁸, contrairement à la seconde citation, d'une dizaine d'années postérieure, qui le sous-entend : (...) *scilicet cabannariam Amalrici et modiatam terre XII dextariatas inter duas vias et III super ecclesiam et pratum de fonte Morelli in alpe veti (var. verti)*... (et la chavan-

15. Patrick GEARY, *Aristocracy in Provence. The Rhône basin at the dawn of the Carolingian age*, Stuttgart, Monographien zur Geschichte des Mittelalters n° 31, 1985, *alpes in Cinisio* p. 44, *similiter curte mea Salliaris, alpes, prata, ingenue, Vendandum... ista omnia. una cum adiunctis et adiacentiisque suis, campis, pratis, pascuis, silvis, alpibus, montibus, rivis...* p. 52, *unacum alpes* p. 54, *cum illa alpe cassauda* et citation dans le texte p. 56, et *alpes* p. 58 etc.

16. Les chartes éditées de Bertaud sont au nombre de 272. Je n'ai dépouillé que les 166 antérieures à 1300.

17. Giovanni COLLINO, *Le carte della prevostura...* op. cit., n° 1 p. 2 (1042).

18. Il le sera de manière certaine à partir de la fin du XIII^e siècle : près de 45 000 têtes de bétail passent le col du Mont-Cenis pour gagner les alpages du val de Suse et 30 000 celui du Montgenèvre en provenance des plaines du Rhône et de Lombardie Philippe ARBOS, *La Vie pastorale dans les Alpes françaises. Étude de géographie humaine*, Paris, 1922, et Claudio ROTELLI, *Una campagna medievale. Storia agraria del Piemonte fra 1250 e il 1450*, Turin, G. Einaudi, Biblioteca di cultura storica n° 20, 1973, p. 15-16. Ces comptages sont fondés sur les comptes de péages.

nerie d'Amalric et une modifiée de terre et 12 dextrées entre deux chemins et 3 au-dessus de l'église, et le pré de la source *Morelli* sur l'« alpe » vieille)¹⁹.

Le premier enseignement de cet extrait est d'ordre chronologique: l'*alp* est une réalité qui remonte au moins aux premières années du XI^e siècle, si ce n'est avant, puisqu'en 1058, elle est qualifiée de « vieille », ce qui rejoint ainsi le témoignage initial du testament d'Abbon. Le second est de lier l'*alp* aux prés: c'est un espace qui en comprend sans doute plusieurs, comme le laisse supposer l'existence de la source *Morelli*. Une trentaine d'années plus tard, un des actes de la Grande Chartreuse confirme ce lien entre pré et *alp*²⁰. Le second apport est d'associer l'*alp* à un système d'exploitation porté par la *chabannaria*, la « chabanerie » ou « chavanerie ». Il est peut-être commode de traduire *cabannaria* par « cabane », mais cette traduction ne rend pas exactement compte de la réalité. En Languedoc, au même moment, dans les étangs littoraux et l'arrière-pays, la *chabanaria* est d'abord une tenure, support de redevances²¹ et cœur d'un système d'exploitation, avant d'être aussi une forme d'habitat et une réalité sociale²². Cette tenure est probablement issue d'une unité originelle, le manse. C'est aussi le cas dans la région sud-alpine. C'est pourquoi il faut, je pense, éviter le terme de « cabane » trop réducteur et suivre en cela la proposition d'Elisabeth Magnou-Nortier, reprise d'ailleurs par Fabrice Mouthon²³.

Il faut attendre ensuite 1101 pour recenser une nouvelle mention dans le bref des redevances et des corvées dressée pour la Vallouise du temps du vieux comte Gui, moine à Cluny: *tascam vero et pascherios (var. pasquerios). unum de alpibus et alium de festivitate sancti Michaelis*. (la tasque – redevance à part de fruits – et les redevances liées au droit de pâturage. Une au moment des *alpes*, l'autre pour la fête de saint Michel).

Cette troisième mention est plus qu'intéressante parce qu'elle lie l'*alp*, non plus seulement à une réalité spatiale, mais à une tranche temporelle: l'*alp-alpis* désigne aussi le moment où l'on occupe un espace montagnard à vocation pastorale pour lequel sont perçus la tasque – redevance à part de fruits – et le droit de pâture. Ce qui signifie que l'*alp* n'est pas exploitée conti-

19. Giovanni COLLINO, *Le carte della prevostura... op. cit.*, n° 8 p. 10 (1058).

20. (...) *alpem de Bovinant. Sed in hac alpe erant prata que possidebant Constantinus et Bruno frater ejus et nepotes eorum, filii Radulfi*, Bernard BLIGNY, *Recueil... op. cit.*, n° 8 p. 23 (1099-1103). Cette alp de Bovinant apparaît encore à plusieurs reprises n° 7 p. 21 (1099-1103), n° 18 p. 46 (avant 1133), n° 19 p. 8 (avant 1133).

21. Elisabeth MAGNOU-NORTIER, « À propos de la villa et du manse dans les sources méridionales du haut Moyen Âge », *Annales du Midi*, t. 96, 1984, p. 85-91 et « L'impôt foncier du terroir de Saint-Julien de Psalmodi d'après les rôles de 1171 et de 1198 », *Cahiers de civilisation médiévale*, t. 29, 1986, p. 207-230.

22. Dans la région de Chamonix, la « chavanne » désigne encore au début du siècle la fromagerie et l'habitat des hommes Charles GARDELLE, *Alpages, les terres de l'été*, Montmélan, 1999, p. 31.

23. Voir note 14.

nûment durant toute l'année: puisqu'il existe des temps morts et des temps pleins, l'occupation est syncopée. Plusieurs chartes ont localisé explicitement les *alpes* en haute, voire très haute, montagne, près des cols du Mont-Cenis et de Montgenèvre. Dans ces conditions, le pâturage ne peut qu'être intermittent en raison de l'enneigement: il ne concerne que la saison estivale. Ce sont bien les estives de haute montagne que désigne dans ce cas *alpes*.

Ce sont les actes du XII^e siècle qui concrétisent le lien, jusque-là suggéré, entre l'*alp* et le troupeau et achèvent d'en cerner l'organisation et les contours. À cette époque, l'*alp* est d'abord formée de prés. Fréquemment, elle est bordée ou traversée de ruisseaux²⁴. Dans l'*alp* de Bovinant, près de Grenoble, les paysans de la *villa* de Saint-Pierre-de-la-Grande-Chartreuse récoltent du foin²⁵. Pour y parvenir, ils ont dû *ascendere*, monter sur l'*alp*, ce qui signifie que l'*alpis* se situe bien au-dessus de la zone habitée et des terroirs de la vallée. Dans un contexte de relief, l'emploi du verbe *ascendere* suggère à la fois la durée de la montée et la difficulté de l'escalade. C'est là un autre indice qui relie l'*alp* à la haute montagne. Au XIII^e siècle, la description des *alpes* du val de Bardonnèche les situe clairement sur les montagnes²⁶.

Au XII^e siècle, l'*alpis* est aussi un terroir qui accueille les troupeaux: en 1148-1150, un dénommé Raymond *Audini* et son épouse vendent à Boscodon la moitié de l'*alp* de *Fessalaa*, pour laquelle ils reçoivent des moines 260 sous valentinois et un vrai petit troupeau: dix brebis, cinq agneaux, un bélier et un chien²⁷. Un peu plus tard, lorsqu'il cède l'*alpis* de Pierre Gaudemar (C^{ne} de Saint-Julien-en-Bochaine) aux moines pasteurs de Durbon, Guilhem *Turonis* le décrit comme une étendue limitée, territorialisée, mais aussi une étendue inculte, herme²⁸. Dans l'*alpis* de Valfroyde, l'église Saint-Laurent d'Oulx envoie, en 1219 et 1223, ses brebis à la pâture et doit défendre âprement ce

24. (...) *alpem quem habemus prope Petram Galdemar qui dividitur cum eo quem tenet Arnulfus de Pineta et Vincentius sicut rivulus usque ad collem de Jazel, Paul GUILLAUME, Chartes de Durbon, 4^e maison de l'ordre des chartreux, diocèse de Gap, Paris-Montreuil-sur-Mer, collection Archives historiques des Hautes-Alpes n° 2, 1893, n° 4 p. 5 (1121).*

25. (...) *alpem de Bovinant... quidam ruricole ville Cartusie ascenderunt predictam albam et collegerunt ibi fenum, Bernard BLIGNY, Recueil..., op. cit., n° 19 p. 49 (avant 1133).*

26. (...) *habet alpem unam que dicitur Mercovinaca in monte Capatenicus et... aliam alpem dimidiam que pertinet ad Vaionaces in monte qui dicitur Gescone, Giovanni COLLINO, Le carte della prevostura... op. cit., n° 212 p. 221 (XIII^e siècle).*

27. (...) *pro hac venditione accepi ab eisdem fratribus ducentos sexaginta solidos Valentiniensis monete, decem oves et quinque agnos, arietem unum et canem unum, Jean-Claude ROMAN, Les chartes de l'ordre de Chalais (1101-1400), Paris-Ligugé, Collection des Archives de la France monastique vol. XXII, 1923, n° 44 p. 99-100 (1148-1150).*

28. (...) *quicquid juris habeo in alpe que dicitur Petra Gaudemar, vel quicquid omnino habere potui infra terminos hujus heremi, Paul GUILLAUME, Chartes de Durbon... op. cit., n° 43 p. 50 (1156-1160).*

droit²⁹. Ceux de *Fassalon*, aux Crottes, accueillent des bovins, des ânes, des chèvres et des ovins³⁰.

Deux actes de la fin du XII^e siècle rendent compte de cette double réalité pastorale qu'est l'*alp*. En 1198, les habitants des Crottes affirment contre le monastère de Boscodon qu'ils ont toujours fait du foin et envoyé leurs troupeaux paître dans les *alpes* de la vallée de l'Infernet³¹. Quant à Béatrice, duchesse de Bourgogne et comtesse d'Albon, elle fait don à l'église Saint-Laurent-d'Oulx, de l'*alp* Chaudet et de l'*alp* Seguret, contiguë à la première, toutes deux situées au finage dudit lieu. Elle se défait encore de l'*alp* *Meana* et de celle contiguë de Chardonet. Elle précise les droits qui sont attachés à ces biens de cette manière: *Hec ita dono in allodium omnia ut nemini sit licitum in predictis alpibus greges pascere vel armenta, vel erbas sec(care) nisi predictis fratribus ecclesie Sancti Laurentii* (Je donne ces biens en alleu de telle sorte que, dans les *alpes* susdites, personne ne soit autorisé à faire pâturer les troupeaux de petits ou de gros bétail et à couper l'herbe en dehors des frères susdits de l'église Saint-Laurent)³².

Au travers de la documentation diplomatique, les *alpes* apparaissent comme un espace-temps de haute montagne entièrement consacré au pastoralisme: le terme désigne à la fois une courte période d'utilisation annuelle, probablement celle des mois d'été, et aussi un terroir, à la fois inculte, vaste étendue herme où paissent les troupeaux, et culte, où l'on s'approvisionne en foin. À plusieurs reprises, les chartes ont mis en relief le lien entre les *alpes* et la haute montagne. Elles ont mis également en exergue le lien avec l'animal qui est au cœur de la délimitation du territoire, du contenu juridique, souvent conflictuel dès le XII^e siècle, et de la construction seigneuriale du discours des chartes. L'animal est implicitement au cœur des systèmes agraires des *alpes*. Cette définition est très concrète en termes d'exploitation, ce qui est logique pour une documentation pratique, proche de la vie quotidienne. Elle correspond aussi à un espace biogéographique très spécifique, observé et défini

29. (...) *da total alpe vallis frigide sicut erat est designata... hoc est si dicta ecclesia haberet oves vel alia animalia ponere potest in dicta alpe vel collocare in dictam alpem alienis ovibus vel aliis animalibus*, Giovanni COLLINO, *Le carte della prevostura... op. cit.*, n° 243 p. 251 (1219); ... *in alpibus que dicuntur vallis frigida et in ejusdem appendenciis et pascuis et eundem dominum prepositum miserunt in possessione predictarum alpium et pascuorum predictae vallis... ita tamen quod nec ipsi Poncuus et Attenultus nec eorum heredes nec aliquis nomine ipsorum habeat potestatem neque licentiam absque mandato vel precepto domini prepositi Ulciensis ullo tempore mittendi pascere peccora sive animalia sua in alpibus supradictis*, *ib.* n° 248 p. 257 (1223).

30. *Licet etiam hominibus de Crotis pascere, ire in predictis alpibus cum bovis, vaccis, ovibus suis et ad aliquantis capris, quinque vel sex... licet hominibus de Crotis pascere cum pecoribus suis in predictis alpibus post recessum animalium et ovium Boscaldonensis monasterii*, Jean-Claude ROMAN, *Les chartes... op. cit.*, n° 77 p. 132 (1198).

31. (...) *affirmabant homines de Crotis quod in predictis alpibus poterant facere fenum et pascere cum animalibus suis et ligna portare*, *ib.*, n° 77 p. 132 (1198).

32. Giovanni COLLINO, *Le carte della prevostura... op. cit.*, n° 181 p. 193 (1184-1197).

depuis longtemps par les écologues de la montagne³³. Elle porte donc en germe des systèmes d'exploitation et de gestion des ressources végétales très spécifiques. Mais ceci est une autre histoire³⁴.

Aline DURAND

*

* *

RÉSUMÉ

Aujourd'hui le terme Alpes ne désigne plus que la chaîne géographique la plus haute d'Europe. Pourtant, il est aussi employé au singulier ou au pluriel dans la documentation diplomatique sud-alpine entre 739 et le début du XIII^e siècle. Cette brève note cherche à recenser les premières occurrences médiévales de ce mot et à en définir le champ sémantique.

ABSTRACT

For everybody, Alps is today the major and higher European mountains. But this term is also used in written documentation of the Early Medieval period (739-XIIIth c.), especially those of Southern French Alps. This short paper tries to identify the first occurrences and to define its lexical signification.

³³ Paul OZENDA, Gérard CADEL, Jean-Claude GILOT, Jean GOBERT, M. THIÉBAUT et Anne-Marie TONNEL, *Documents pour la carte de végétation des Alpes*, Grenoble, Laboratoire de biologie végétale, Université de Grenoble, 1963, 140 p. et Paul OZENDA, « Sur les étages de végétations dans les montagnes du bassin méditerranéen », *Documents de cartographie écologique*, vol. 16, 1975, p. 1-32.

³⁴ Thématique développée de manière approfondie dans Aline DURAND *Du paysage à la pratique, des gestes à l'environnement. Essai d'approches croisées sur les systèmes agraires en France méridionale et Catalogne (IX^e-XIV^e s.)*, H.D.R. Université d'Aix-Marseille I, 2004, 3 vol. à paraître aux Presses universitaires de Rennes.